

**Assemblée générale**

Distr. générale  
16 mars 1998  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-deuxième session**

Point 159 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola****Rapport du Secrétaire général****Additif***Résumé*

Par sa résolution 1118 (1997) du 30 juin 1997, le Conseil de sécurité a créé la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), avec effet au 1er juillet 1997.

Le présent rapport contient le projet de budget de fonctionnement de la MONUA pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, dont le montant brut est de 140 825 400 dollars (montant net : 136 380 900 dollars). Ce montant traduit une baisse de 22 % par rapport aux prévisions précédentes d'un montant brut de 180 689 000 dollars (montant net : 176 430 200 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Le montant brut des ressources approuvées pour la période se terminant le 30 juin 1998 était de 155 millions de dollars (montant net : 150 371 600 dollars).

Le projet de budget comprend des dépenses non renouvelables à hauteur de 1 186 200 dollars et des dépenses renouvelables d'un montant brut de 139 639 200 dollars (montant net : 135 194 700 dollars). Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses afférentes au déploiement de 90 observateurs militaires, 955 soldats et 345 observateurs de la police civile, appuyés par un effectif civil de 281 fonctionnaires internationaux, 225 agents locaux et 71 Volontaires des Nations Unies.

Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont exposées au paragraphe 25 du présent rapport, à savoir l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 140 825 400 dollars (montant net : 136 380 900 dollars) et sa mise en recouvrement pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, sous réserve de la prorogation du mandat de la MONUA par le Conseil de sécurité.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–6	3
II. Mandat politique .....	7	3
III. Plan d'opérations et ressources nécessaires .....	8	3
IV. Administration financière .....	9–12	4
A. Exercice budgétaire .....	9	4
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola depuis leur création jusqu'au 30 juin 1998 .....	10	4
C. État des contributions mises en recouvrement .....	11	5
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale .....	12	5
V. Remboursement des pays qui fournissent des contingents .....	13	5
VI. Accord sur le statut des forces .....	14	6
VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 .....	15–19	6
VIII. Effectifs nécessaires .....	20–22	7
IX. Observations et commentaires sur la suite donnée aux recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	23–24	8
X. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-deuxième session .....	25	8
<b>Annexes</b>		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 .....		9
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : renseignements complémentaires .....		14
A. Coûts propres à la mission .....		14
B. Dépenses prévues non renouvelables .....		20
C. Explications supplémentaires .....		27
III. Organigramme .....		38
IV. Répartition du personnel civil par bureau .....		40
V. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du début de la Mission au 30 juin 1998 (au 11 mars 1998) .....		46
VI. Contributions volontaires .....		48
A. Contributions volontaires en nature .....		48
B. Contributions volontaires en espèces .....		49

## I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1118 (1997) du 30 juin 1997, de créer, avec effet au 1er juin 1997, la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) avec un mandat initial de quatre mois prenant fin le 31 octobre 1997.
2. Par sa résolution 52/8 du 31 octobre 1997, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MONUA pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, un crédit d'un montant brut de 155 millions de dollars (montant net : 150 371 600 dollars), à mettre en recouvrement auprès des États Membres selon la formule exposée dans la résolution.
3. Dans le document S/1998/17 et Add.1, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de l'évolution des aspects politiques, des aspects militaires et des aspects liés à la police, des aspects relatifs aux droits de l'homme et des aspects humanitaires de la situation en Angola. En outre, le Secrétaire général a présenté des recommandations en vue du maintien d'une présence des Nations Unies en Angola après le 30 janvier 1998.
4. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1149 (1998) du 27 janvier 1998, a prorogé jusqu'au 30 avril 1998 le mandat de la MONUA, y compris le groupe militaire spécial visé aux paragraphes 35 et 36 du rapport du Secrétaire général.
5. En application de la même résolution, le Secrétaire général a présenté, dans son rapport en date du 23 février 1998 (A/52/799), le budget révisé de la MONUA, d'un montant brut de 180 689 000 dollars (montant net : 176 430 200 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, pour que l'Assemblée générale l'examine à la reprise de sa cinquante-deuxième session.
6. Dans son rapport en date du 10 mars 1998 (A/52/825), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit additionnel d'un montant brut de 20 millions de dollars pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, compte tenu des crédits d'un montant brut de 155 millions de dollars déjà ouverts pour la même période. Cette recommandation traduit une réduction d'un montant brut de 5 689 000 dollars par rapport à la proposition du Secrétaire général.

## II. Mandat politique

7. Le mandat politique et les principaux objectifs de la Mission d'observation sont présentés de manière détaillée à la section II du rapport du Secrétaire général en date du 23 septembre 1997 (A/52/385).

## III. Plan d'opérations et ressources nécessaires

8. Pour que la MONUA puisse exécuter son plan d'opérations conformément à ses mandats et objectifs, elle a besoin des éléments suivants :
  - a) Une composante militaire comprenant 90 observateurs militaires, commandés par un chef des observateurs militaires, à déployer dans sept endroits différents (quartier général de la mission et six postes de commandement régionaux), et un groupe militaire spécial de 955 hommes, composé de quatre compagnies d'infanterie (600 hommes), d'une unité d'hélicoptères de six appareils (130 hommes), d'une unité sanitaire (40 personnes), d'une unité de transmissions (40 personnes), d'une compagnie de logistique (100 personnes), de 26 officiers d'état-major et de 19 policiers militaires, devant être déployé dans des régions

ayant une importance stratégique, être doté de l'équipement nécessaire pour faire face aux problèmes de sécurité et contribuer à mener à terme les tâches militaires résiduelles, notamment la démobilisation des anciens membres de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et la collecte de leurs armes et munitions, ainsi que la surveillance de la libre circulation des biens et des personnes dans le pays;

b) Une composante police civile de 345 observateurs de police commandés par un chef civil et déployés dans 43 bases d'opérations réparties dans l'ensemble de la zone de la mission, composées chacune de six ou sept observateurs, sept de ces bases étant situées au même endroit que les groupes d'observateurs militaires à Luanda et dans les six postes de commandement régionaux;

c) Une composante droits de l'homme, dirigée par un directeur au quartier général de la mission, deux observateurs étant détachés dans la quasi-totalité de chacune des 18 provinces du pays;

d) Une composante affaires politiques, dirigée par un directeur au quartier général de la mission, qui serait déployée dans la plupart des 18 provinces du pays et qui comprendrait des administrateurs hors classe affectés dans les postes de commandement régionaux où ils coordonneraient toutes les activités connexes;

e) Une composante administrative, placée sous la direction d'un chef de l'administration, au quartier général de la mission à Luanda et qui comprendrait le personnel civil nécessaire à la relève de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM-III) et au fonctionnement de la Mission d'observation.

## **IV. Administration financière**

### **A. Exercice budgétaire**

9. L'exercice budgétaire couvre la période 12 mois allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante, conformément à la section I de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994.

### **B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola depuis leur création jusqu'au 30 juin 1998**

10. Le montant total des ressources mises à la disposition des missions en Angola, à savoir d'UNAVEM, depuis sa création le 3 janvier 1989 au 30 juin 1997, et la MONUA, depuis sa création le 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, s'élève en chiffres bruts à 1 084 646 120 dollars (montant net : 1 061 545 125 dollars). Sur ce montant, les sommes remboursées aux États Membres se sont chiffrées au montant brut de 44 460 500 dollars (montant net : 43 983 000 dollars), dont 1 387 900 dollars représentant ses intérêts et des recettes diverses. Les dépenses effectives et les coûts standard pour la même période s'élèvent en chiffres bruts à 1 035 655 200 dollars (montant net : 1 014 696 700 dollars). Des informations détaillées sont présentées à ce sujet à l'annexe V du présent rapport.

### **C. État des contributions mises en recouvrement**

11. Au 11 mars 1998, un montant total de 1 049 515 628 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période allant de la création d'UNAVEM (3 janvier 1989) au 30 juin 1997 et pour la période allant de la création de la MONUA (le 1er juillet 1997) au 30 avril 1998. Les contributions reçues pour cette période se sont élevées à 903 537 214 dollars. En outre, les contributions non acquittées ont été réduites d'un montant de 738 030 dollars conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1995, si bien que le manque à recevoir est de 145 240 384 dollars.

#### D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

12. Au paragraphe 18 de sa résolution 52/8 du 31 octobre 1997, l'Assemblée générale a notamment invité les États Membres à apporter à la Mission d'observation des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Une contribution en espèces de 7 590 dollars a été reçue du Gouvernement chypriote. En ce qui concerne le déploiement de l'unité d'appui médical de 63 personnes, le Gouvernement portugais fournit les services de 23 personnes à titre de contribution volontaire à la Mission d'observation. Des contributions volontaires en nature ont également été fournies à UNAVEM et à la MONUA par le Gouvernement sud-africain, notamment des entrepôts et des locaux à usage de bureau, les droits d'atterrissage et de manutention au sol à la base aérienne Waterkloof de Pretoria et des services médicaux aux taux du Gouvernement à l'hôpital militaire. Il n'a pas été créé de fonds d'affectation spéciale à l'appui de la Mission d'observation.

#### V. Remboursement des pays qui fournissent des contingents

13. Des contingents ont été fournis par les Gouvernements des pays suivants : Bangladesh, Brésil, Égypte, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Jordanie, Malaisie, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Ukraine, Uruguay, Zambie et Zimbabwe. Les dépenses relatives aux contingents ont été intégralement remboursées à ces gouvernements, selon les taux standard établis par l'Assemblée générale, pour la période qui s'est terminée le 31 mai 1997. On estime à 24 873 300 dollars le montant dû au titre de ces dépenses pour la période comprise entre le 1er juin 1997 et le 31 janvier 1998. Des précisions sont indiquées au tableau 1.

Tableau 1

##### Montants dus aux pays qui fournissent des contingents pour la période du 1er juin 1997 au 31 janvier 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde de base	22 402,9
Indemnité des spécialistes	883,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	1 587,2
<b>Total</b>	<b>24 873,3</b>

## **VI. Accord sur le statut des forces**

14. L'accord sur le statut des forces entre le Gouvernement angolais et l'Organisation des Nations Unies a été signé le 3 mai 1995. Conformément aux dispositions dudit accord, le Gouvernement angolais a fourni à UNAVEM III et à la MONUA des contributions en nature d'une valeur estimée à 9,1 millions de dollars par an. Une ventilation détaillée de ces contributions figure à l'annexe VI au présent rapport.

## **VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999**

15. Ainsi qu'il est indiqué de façon détaillée dans la deuxième colonne de l'annexe I au présent rapport, le projet de budget pour le fonctionnement de la MONUA pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 s'élève à un montant brut de 140 825 400 dollars (montant net : 136 380 900 dollars). Ce montant représente une réduction de 22 %, en chiffres bruts, par rapport aux prévisions précédentes qui s'élevaient à un montant brut de 180 689 000 dollars (montant net : 176 430 200 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général en date du 23 février 1998 (A/52/799). Cette réduction est essentiellement imputable au fait que le montant prévu pour la période précédente devait permettre de couvrir le retrait de quelque 2 700 éléments des contingents alors que le budget proposé prévoit le fonctionnement d'un groupe militaire spécial de 955 hommes.

16. Le projet de budget prévoit le déploiement, dans le cadre de la Mission d'observation, de 90 observateurs militaires, 955 soldats, 345 observateurs de la police civile, appuyés par un effectif comptant 281 fonctionnaires internationaux, 255 agents locaux et 71 Volontaires des Nations Unies.

17. Le budget prévoit des dépenses non renouvelables d'un montant de 1 186 200 dollars au titre du remplacement des véhicules usagés ou endommagés, des transmissions et de matériel divers et des dépenses renouvelables d'un montant brut de 139 639 200 dollars (montant net : 135 819 700 dollars).

18. Pour que l'Organisation des Nations Unies reçoive de meilleurs services aériens, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que des mesures soient prises pour renforcer la capacité de l'Organisation d'évaluer la viabilité et la qualité des fournisseurs, y compris les antécédents en matière de sécurité et le respect des règlements internationaux de sécurité. Pour appliquer cette recommandation, des crédits sont prévus dans le budget actuel pour les éléments suivants :

a) Voyage d'un spécialiste de la navigation aérienne et d'un spécialiste de la sécurité aérienne du Siège à la MONUA pour évaluer les programmes aériens de la Mission. Un montant de 6 900 dollars est prévu au titre des autres voyages autorisés pour leurs frais de voyage (4 900 dollars) et leur indemnité journalière de subsistance pendant quatre jours (2 000 dollars);

b) Participation du spécialiste de la navigation aérienne de la MONUA à un stage de formation organisé par l'Organisation de l'aviation civile internationale. Un montant de 4 500 dollars est prévu au titre des autres frais de voyage (3 000 dollars) et de l'indemnité journalière de subsistance pour 10 jours (1 500 dollars);

c) Participation de la MONUA au coût annuel de l'abonnement à la base de données aéronautiques Jeppesen (1 700 dollars), qui sera maintenue à New York,

d) Abonnement à des publications aéronautiques (500 dollars).

19. Des informations supplémentaires concernant les prévisions de dépenses sont indiquées aux sections A, B et C de l'annexe II. Environ 56 % des prévisions sont fondées sur les ratios et les coûts standard figurant dans le manuel des ratios et coûts standard, tandis que les 44 % restants concernent les besoins propres à la Mission et d'autres éléments qui peuvent être différents des éléments standard. La section A contient les coûts et les ratios propres à la Mission, la section B, les dépenses non renouvelables, et la section C, des explications supplémentaires concernant les prévisions de dépenses.

## VIII. Effectifs nécessaires

20. Ainsi qu'il est indiqué à la section IV du budget révisé de la MONUA pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/52/799), le tableau d'effectifs proposé pour la MONUA, au niveau nécessaire à son fonctionnement, comprend 506 postes, dont 281 postes de fonctionnaire international et 225 postes d'agent local. Il est proposé de maintenir ces effectifs pour le fonctionnement de la Mission pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

21. Le tableau ci-après présente les précédents effectifs proposés (A/52/799) et le tableau d'effectifs proposé pour la MONUA, au niveau nécessaire à son fonctionnement, pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

Tableau 2  
Tableau d'effectifs précédent et proposé

<i>Classe</i>	<i>Effectifs précédents proposés (A/52/799)</i>	<i>Effectifs proposés</i>
Secrétaire général adjoint	1	1
Sous-Secrétaire général	1	1
D-2	1	1
D-1	6	6
P-5	11	11
P-4	25	25
P-3	58	58
P-2/P-1	14	14
Agent des services généraux (1re classe)	4	4
Agent des services généraux (autres classes)	87	87
Service mobile	68	68
Services de sécurité	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>281</b>	<b>281</b>
Personnel local	225	255
<b>Total, personnel international et personnel local</b>	<b>506</b>	<b>506</b>
Volontaires des Nations Unies	71	71
<b>Total</b>	<b>577</b>	<b>577</b>

22. L'organigramme de la MONUA figure dans l'annexe III, tandis que la répartition du personnel civil par classe et bureau figure dans l'annexe IV. Dans l'organigramme arrêté pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, les Sections des communications et de

l'informatique ont été fusionnées en une section unique. Cette fusion a été jugée nécessaire et opportune pour renforcer l'administration et le contrôle de la fourniture de ces services.

## **IX. Observations et commentaires sur la suite donnée aux recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

23. Au paragraphe 19 de son rapport en date du 16 octobre 1997 (A/52/478), le Comité consultatif a demandé qu'il soit indiqué dans les projets de budget futurs le coût estimatif de toutes les contributions fournies par le gouvernement hôte en vertu de l'accord sur le statut des forces. En réponse à cette demande, les contributions fournies par le Gouvernement angolais à la Mission d'observation pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 en vertu de l'accord sur le statut des forces sont indiquées à l'annexe VI. Il est prévu que le gouvernement hôte continue à fournir ces contributions à la MONUA pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

24. Au paragraphe 20 du même rapport, le Comité consultatif a constaté que le coût de la location de sept hélicoptères avait augmenté par rapport à la période qui a pris fin le 30 juin 1997 et a demandé que des mesures soient prises pour renégocier le coût de la location d'hélicoptères par la Mission. Il ressort d'une évaluation effectuée par le Département des opérations de maintien de la paix qu'il est nécessaire de poursuivre la location des hélicoptères au moins aussi longtemps que le groupe militaire spécial sera déployé dans la zone de la mission. Le déploiement des hélicoptères a été jugé indispensable pour assurer des interventions rapides et pour satisfaire les besoins opérationnels actuels, compte tenu de la situation politique et militaire dans la zone de la mission. Il est prévu de procéder à une réévaluation de la flotte d'hélicoptères de la MONUA après le retrait du groupe militaire spécial.

## **X. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-deuxième session**

25. En ce qui concerne le financement de la MONUA, l'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions ci-après à sa cinquante-deuxième session :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 140 825 400 dollars (montant net : 136 380 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999;

b) Mettre en recouvrement un montant mensuel brut de 11 735 450 dollars (montant net : 11 365 075 dollars), sous réserve de la prorogation du mandat de la MONUA par le Conseil de sécurité au-delà du 30 avril 1998.

## Annexe I

## Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/52/799) (1)	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Total (3 + 4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
<b>1. Personnel militaire</b>				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	4 129,5	2 365,2	—	2 365,2
Frais de voyage	885,6	486,0	—	486,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	31,3	18,0	—	18,0
<b>Total partiel</b>	<b>5 046,4</b>	<b>2 869,2</b>	<b>—</b>	<b>2 869,2</b>
<i>b) Contingents</i>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	23 442,1	11 818,4	—	11 818,4
Détente et loisirs	359,7	186,2	—	186,2
Rations	9 552,6	4 839,9	—	4 839,9
Indemnité journalière	891,1	446,2	—	446,2
Indemnité de subsistance (missions)	2 766,6	2 235,6	—	2 235,6
Déploiement, relève et rapatriement	3 880,0	1 255,2	—	1 255,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	1 596,9	802,2	—	802,2
<b>Total partiel</b>	<b>42 489,0</b>	<b>21 583,7</b>	<b>—</b>	<b>21 583,7</b>
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	10 547,7	5 118,2	—	5 118,2
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	951,2	556,0	—	556,0
<b>Total partiel</b>	<b>11 498,9</b>	<b>5 674,2</b>	<b>—</b>	<b>5 674,2</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>59 034,3</b>	<b>30 127,1</b>	<b>—</b>	<b>30 127,1</b>
<b>2. Personnel civil</b>				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	8 665,3	9 066,6	—	9 066,6
Frais de voyage	1 709,1	1 863,0	—	1 863,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	66,0	69,0	—	69,0
<b>Total partiel</b>	<b>10 440,4</b>	<b>10 998,6</b>	<b>—</b>	<b>10 998,6</b>

	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/52/799) (1)	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Total (3 + 4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
<b>b) Personnel international et personnel local</b>				
Traitements du personnel international	13 897,2	15 134,8	—	15 134,8
Traitements du personnel local	2 892,9	2 693,2	—	2 693,2
Heures supplémentaires	289,2	135,0	—	135,0
Dépenses communes de personnel	8 832,1	9 996,7	—	9 996,7
Indemnité de subsistance (missions)	7 403,9	7 015,2	—	7 015,2
Autres frais de voyage	127,8	126,0	—	126,0
<b>Total partiel</b>	<b>33 443,1</b>	<b>35 100,9</b>	<b>—</b>	<b>35 100,9</b>
<b>c) Personnel contractuel international</b>				
	—	—	—	—
<b>d) Volontaires des Nations Unies</b>				
Contrat de louage de services individuel	2 049,6	2 896,8	—	2 896,8
<b>Total partiel</b>	<b>2 049,6</b>	<b>2 896,8</b>	<b>—</b>	<b>2 896,8</b>
<b>e) Personnel fourni par des gouvernements</b>				
	—	—	—	—
<b>f) Observateurs électoraux civils</b>				
	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>45 993,1</b>	<b>48 996,3</b>	<b>—</b>	<b>48 996,3</b>
<b>3. Locaux/hébergement</b>				
Location de locaux	3 694,4	2 424,0	—	2 424,0
Aménagement et rénovation des locaux	264,9	126,0	—	126,0
Fournitures d'entretien	198,3	120,0	—	120,0
Services d'entretien	29,4	24,0	—	24,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 404,0	1 344,0	—	1 344,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	85,8	48,8	—	48,8
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>5 676,8</b>	<b>4 086,8</b>	<b>—</b>	<b>4 086,8</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>				
Réparation des ponts	63,6	30,0	—	30,0
<b>Total, rubrique 4</b>	<b>63,6</b>	<b>30,0</b>	<b>—</b>	<b>30,0</b>
<b>5. Transports</b>				
Achat de véhicules	381,2	690,0	690,0	—
Location de véhicules	911,9	675,0	—	675,0
Matériel d'atelier	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	2 352,4	1 386,1	—	1 386,1

	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/52/799) (1)	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Total (3 + 4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
Carburants et lubrifiants	1 635,4	1 121,1	—	1 121,1
Assurance	475,2	421,6	—	421,6
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>5 756,1</b>	<b>4 293,8</b>	<b>690,0</b>	<b>3 603,8</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	4 233,6	3 456,0	—	3 456,0
Carburants et lubrifiants	519,5	451,1	—	451,1
Déploiement/retrait	154,5	—	—	—
Peinture/préparation	9,8	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	37,8	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>4 955,2</b>	<b>3 907,1</b>	<b>—</b>	<b>3 907,1</b>
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	15 666,8	13 420,3	—	13 420,3
Carburants et lubrifiants	4 460,4	3 380,6	—	3 380,6
Déploiement/retrait	50,5	—	—	—
Peinture/préparation	2,0	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	51,4	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>20 231,1</b>	<b>16 800,9</b>	<b>—</b>	<b>16 800,9</b>
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	11,8	12,0	—	12,0
<i>d) Autres dépenses</i>				
Droits d'atterrissage et manutention au sol	35,3	36,0	—	36,0
<b>Total partiel</b>	<b>35,3</b>	<b>36,0</b>	<b>—</b>	<b>36,0</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>25 233,4</b>	<b>20 756,0</b>	<b>—</b>	<b>20 756,0</b>
<b>7. Opérations navales</b>	—	—	—	—
<b>8. Transmissions</b>				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	—	157,9	157,9	—
Pièces de rechange et fournitures	750,0	420,0	—	420,0
Communications par réseaux commerciaux	3 151,2	2 210,0	—	2 210,0
<b>Total partiel</b>	<b>3 901,2</b>	<b>2 787,9</b>	<b>157,9</b>	<b>2 630,0</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>				
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>3 901,2</b>	<b>2 787,9</b>	<b>157,9</b>	<b>2 630,0</b>

	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/52/799) (1)	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Total (3 + 4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
<b>9. Matériel divers</b>				
Matériel informatique	134,1	143,5	143,5	—
Groupes électrogènes	11,9	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	80,1	80,1	—
Matériel d'hébergement	19,6	46,7	46,7	—
Matériel divers	68,7	50,0	50,0	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	882,8	900,0	—	900,0
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>1 117,1</b>	<b>1 220,3</b>	<b>320,3</b>	<b>900,0</b>
<b>10. Fournitures et services</b>				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	93,9	191,5	—	191,5
Services contractuels	18 487,4	16 192,8	—	16 192,8
Services de sécurité	3 442,8	6 000,0	—	6 000,0
Services et traitements médicaux	200,0	180,0	—	180,0
Demandes d'indemnisation et règlements	23,5	24,0	—	24,0
Dépenses de représentation	8,8	9,0	—	9,0
Autres services divers	242,0	216,0	—	216,0
<b>Total partiel</b>	<b>22 498,4</b>	<b>22 813,3</b>	<b>—</b>	<b>22 813,3</b>
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	300,0	211,2	—	211,2
Fournitures médicales	376,7	264,0	—	264,0
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	100,1	60,0	—	60,0
Abonnements	7,1	9,4	—	9,4
Fournitures électriques	94,2	48,0	—	48,0
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	47,1	36,0	—	36,0
Fournitures pour la défense des périmètres	70,6	70,8	—	70,8
Cartes opérationnelles	17,7	12,0	—	12,0
Intendance et magasins	293,2	60,0	—	60,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 306,7</b>	<b>771,4</b>	<b>—</b>	<b>771,4</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>23 805,1</b>	<b>23 584,7</b>	<b>—</b>	<b>23 584,7</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/52/799) (1)	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Total (3 + 4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
<b>12. Programmes d'information</b>				
Matériel	—	18,0	18,0	—
Accessoires et fournitures	76,9	60,0	—	60,0
Dépenses de production du Bureau de la communication et de l'information	141,3	120,0	—	120,0
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>218,2</b>	<b>198,0</b>	<b>18,0</b>	<b>180,0</b>
<b>13. Programmes de formation</b>				
Services divers	50,0	60,0	—	60,0
<b>Total, rubrique 13</b>	<b>50,0</b>	<b>60,0</b>	<b>—</b>	<b>60,0</b>
<b>14. Programmes de déminage</b>	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	—	—	—	—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	5 229,3	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	412,0	240,0	—	240,0
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>5 641,3</b>	<b>240,0</b>	<b>—</b>	<b>240,0</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	—	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>				
Personnel international	3 847,8	4 230,6	—	4 230,6
Personnel local	411,0	213,9	—	213,9
<b>Total, rubrique 19</b>	<b>4 258,8</b>	<b>4 444,5</b>	<b>—</b>	<b>4 444,5</b>
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>180 689,0</b>	<b>140 825,4</b>	<b>1 186,2</b>	<b>139 639,2</b>
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	<b>(4 258,8)</b>	<b>(4 444,5)</b>	<b>—</b>	<b>(4 444,5)</b>
<b>21. Contributions volontaires en nature budgétisées</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(4 258,8)</b>	<b>(4 444,5)</b>	<b>—</b>	<b>(4 444,5)</b>
Montant brut des ressources nécessaires	180 689,0	140 825,4	1 186,2	139 639,2
Montant net des ressources nécessaires	176 430,2	136 380,9	1 186,2	135 194,7
<b>22. Contributions volontaires en nature non budgétisées</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>176 430,2</b>	<b>136 380,9</b>	<b>1 186,2</b>	<b>135 194,7</b>

## Annexe II

**Prévisions de dépenses pour la période  
du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 :  
renseignements complémentaires**

**A. Coûts propres à la mission**

Description	Prévisions antérieures pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
<b>1. Indemnité de subsistance (missions)</b>					
Observateurs militaires	72		72		Taux appliqué depuis le 1er mai 1996.
Police civile	72		72		
Personnel civil international	72		72		
Officiers d'état-major	35		35		
<b>2. Frais de voyage (aller simple)</b>					
Observateurs militaires et police civile	2 700		2 700		
Contingents	1 050		600		Coût réduit compte tenu des tarifs de groupe négociés
Officiers d'état-major	2 700		2 700		
Police civile	2 700		2 700		
<b>3. Personnel militaire</b>					
Observateurs militaires	90	90			
Infanterie	600	600			
Officiers d'état-major et police militaire	45	45			
Soutien et logistique	310	310			
<b>4. Détente et loisir (par personne)</b>	4			4	
<b>5. Rations (par jour)</b>	17		17		
<b>6. Personnel civil</b>					
Police civile	345	345			
Personnel international	281	281			
Personnel local	225	225			
Volontaires des Nations Unies	71	71			

Description	Prévisions antérieures pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
<b>7. Personnel local</b>					
Traitements nets	1 050			1 050	Calculé sur la base du barème des traitements établi pour Luanda à compter du 1er décembre 1994.
Dépenses communes de personnel	158			158	Idem.
Contributions du personnel	83			83	Idem.
<b>8. Prime de risque</b>					
Personnel international	902			902	Pour le personnel affecté hors de Luanda.
Personnel local	210			210	Idem.
<b>9. Volontaires des Nations Unies</b>	3 400			3 400	Y compris la prime de risque pour le personnel affecté hors de Luanda.
<b>10. Location de locaux</b>					
Hébergement du personnel civil (par personne)	445			310	Diminution des locaux loués sur le marché privé et utilisation d'installations appartenant à la Mission.
<b>11. Aménagement et rénovation des locaux</b>	22 100			10 500	Calculé sur la base des dépenses effectives.
<b>12. Fournitures d'entretien</b>	16 525			10 000	Idem.
<b>13. Services d'entretien</b>	2 450			2 000	Idem.
<b>14. Éclairage, chauffage, énergie et eau</b>					
Eau	40 000			40 000	Voir section C de la présente annexe pour des explications supplémentaires.
Gaz et combustible de chauffage	2 000			2 000	Idem.
Électricité et carburants pour groupes électrogènes	75 000			70 000	Idem.
<b>15. Construction de locaux/bâtiments préfabriqués</b>	7 150			4 070	Calculé sur la base des dépenses effectives.
<b>16. Remise en état des infrastructures</b>	5 300			2 500	Calculé sur la base des dépenses effectives.
<b>17. Véhicules</b>					
Véhicules civils	812	788			Voir section C de la présente annexe pour des explications supplémentaires.
Véhicules militaires	149	149			Idem.
Remorques (appartenant à l'ONU)	147	147			Idem.
Remorques (appartenant aux contingents)	87	87			Idem.
<b>18. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules (par véhicule)</b>					
Véhicules civils	100			85	Calculé sur la base des dépenses effectives.
Véhicules militaires	220			160	Idem.
Remorques (appartenant à l'ONU)	100			85	Idem.
Remorques (appartenant aux contingents)	220			160	Idem.
<b>19. Carburants et lubrifiants</b>					
Véhicules civils	90 935			71 425	Réduction du nombre de véhicules.

Description	Prévisions antérieures pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)		Explication
			Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
Véhicules militaires	45 347			13 510	Rétention de 236 véhicules à l'intention du groupe militaire spécial.
<b>20. Assurance</b>					
Véhicules civils	28 670			27 265	Diminution du nombre de véhicules.
Véhicules militaires	10 927			7 865	Rétention de 236 véhicules à l'intention du groupe militaire spécial.
<b>21. Hélicoptères</b>					
<i>MI-8</i>	7	6			Diminution d'un hélicoptère du total de la flotte.
Heures de base (42 par appareil)	50 400			48 000	Nombre d'heures de vol ramené à 40, à raison de 1 200 dollars l'heure.
Carburants (par appareil)	6 185			6 265	Augmentation du coût du carburant de 0,188 dollar à 0,20 dollar le litre.
Assurance (par appareil)	3 150			—	Compris dans le prix de location de base.
<b>22. Avions</b>					
<i>Beechcraft B-200</i>	2	2			
Heures de base (60 par appareil)	49 920			53 920	4 000 dollars de frais supplémentaires par mois au titre de l'hébergement, des repas et du transport des équipages.
Heures supplémentaires (40 par appareil)	8 000			8 000	
Carburant par appareil (heures de base)	3 846			4 092	Augmentation du coût du carburant de 0,188 dollar à 0,20 dollar le litre.
Carburant par appareil (heures supplémentaires)	2 564			2 728	Idem.

Description	Prévisions antérieures pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Effectif moyen	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)		Explication
			Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
<i>Cessna C-208</i>	5	5			
Heures de base (50 par appareil)	50 000			54 900	4 900 dollars de frais supplémentaires par mois au titre de l'hébergement, des repas et du transport des équipages.
Heures supplémentaires (50 par appareil)	7 500			6 000	Nombre d'heures de vol ramené à 40 à raison de 150 dollars l'heure.
Carburant par appareil (heures de base)	3 563			3 790	Augmentation du coût du carburant de 0,188 dollar à 0,20 dollar le litre.
Carburant par appareil (heures supplémentaires)	3 563			3 032	Diminution du nombre des heures supplémentaires.
<i>Lockheed L-100</i>	1	1			
Heures de base (60 par appareil)	189 000			199 000	10 000 dollars de frais supplémentaires par mois au titre de l'hébergement, des repas et du transport de l'équipage.
Heures supplémentaires (40 par appareil)	70 000			70 000	À raison de 1 750 dollars l'heure.
Carburant par appareil (heures de base)	26 902			28 620	Augmentation du coût du carburant de 0,188 dollar à 0,20 dollar le litre.
Carburant par appareil (heures supplémentaires)	17 935			19 080	Idem.
<i>Lockheed L-100</i>	1	1			Loué auprès du Programme alimentaire mondial.
Heures de base (80 par appareil)	198 400			198 400	À raison de 2 480 dollars l'heure.
Carburant par appareil (heures de base)	35 870			38 160	Augmentation du coût du carburant de 0,188 dollar à 0,20 dollar le litre.
<i>Boeing B-727</i>	1	1			
Heures de base (60 par appareil)	124 600			140 120	Frais supplémentaires de 15 500 dollars par mois au titre de l'hébergement, des repas et du transport de l'équipage.
Heures supplémentaires (75 par appareil)	123 750			82 500	Nombre d'heures de vol ramené à 50, à raison de 1 650 dollars l'heure.
Carburant par appareil (heures de base)	51 888			55 200	Augmentation de 0,188 dollar à 0,20 dollar le litre du coût du carburant.
Carburant par appareil (heures supplémentaires)	64 860			46 000	Diminution du nombre des heures supplémentaires.
<b>23. Indemnité de subsistance des équipages</b>	985			985	
<b>24. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes</b>					
Droit d'atterrissage et manutention au sol	2 940			2 940	

Description	Prévisions antérieures pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)			Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
<b>25. Transmissions</b>					
Pièces de rechange, réparations et entretien	62 500			35 000	Calculé sur la base des dépenses effectives.
<b>26. Communications par réseaux commerciaux</b>					
Location d'un transpondeur	54 167			54 167	
Terminaux INMARSAT A (par terminal)	—			—	
Terminaux INMARSAT C (par terminal)	875			875	
Terminaux INMARSAT M (par terminal)	1 667			1 667	
Utilisation des lignes téléphoniques locales	800			800	
Valise diplomatique, télécopie et télex	7 500			6 700	Calculé sur la base des dépenses effectives.
Fret d'affranchissement pour les membres des contingents	7 500			2 500	Idem.
<b>27. Services divers</b>					
Vérification des comptes	7 825			15 955	Dépassement des prévisions pour les services extérieurs de vérification des comptes.
Services contractuels					
Contrat de louage de services	1 537 217			1 349 400	Voir section C de la présente annexe pour des explications supplémentaires.
Services de blanchissage (personnel civil)	900			—	Idem.
Services de blanchissage et fourniture de produits d'hygiène personnel (membres des contingents)	5 000			—	Idem.
Services de sécurité	286 900			500 000	Services supplémentaires pour six postes de commandements régionaux.
Services et soins médicaux	16 670			7 050	Diminution du personnel militaire et civil.
Demandes d'indemnisation et règlements	2 000			2 000	
Dépenses de représentation	750			750	
Autres services divers	20 170			18 000	Diminution des prévisions de dépenses.

<i>Description</i>	<i>Prévisions antérieures pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>	<i>Prévisions de dépenses (en dollars des États-Unis)</i>			<i>Explication</i>
		<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
<b>28. Fournitures diverses</b>					
Papeterie et fournitures de bureau	25 000			17 600	Calculé sur la base des dépenses effectives.
Fournitures médicales	31 390			22 000	Idem.
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	8 340			5 000	Idem.
Abonnements	590			785	Participation de la MONUA au coût de l'abonnement annuel à la base de données aéronautiques Jeppesen et autres abonnements à des publications aéronautiques.
Fournitures électriques	7 850			4 000	Calculé sur la base des dépenses effectives.
Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants	3 925			3 000	Idem.
Fournitures pour la défense des périmètres	5 900			5 900	
Cartes opérationnelles	1 475			1 000	Calculé sur la base des dépenses effectives.
Intendance et magasins	24 435			5 000	Idem.
<b>29. Programmes d'information</b>					
Fournitures et accessoires	6 410			5 000	Calculé sur la base des dépenses effectives.
Dépenses de production du Bureau de la communication et de l'information	11 775			10 000	Idem.
<b>30. Programmes de formation</b>	8 150			5 000	Calculé sur la base des dépenses effectives.
<b>31. Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</b>	34 335			20 000	Calculé sur la base des dépenses effectives.

## B. Dépenses prévues non renouvelables

(En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<b>1. Personnel militaire</b>						—
<b>2. Personnel civil</b>						—
<b>3. Locaux/hébergement</b>						—
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>						—
<b>5. Transports</b>						
<i>a) Achat de véhicules</i>						
Jeep 4x4 (légères)	313	313		40	15 000	600 000
Berlines légères	82	78				
Berlines moyennes	12	12				
Berlines lourdes	9	9				
Autocars légers	104	100				
Autocars moyens	4	4				
Chariots élévateurs à fourche légers et moyens	23	23				
Chariots élévateurs à fourche lourds	4	4				
Fourgonnettes légères	146	135				
Véhicules de transport logistique légers	12	12				
Véhicules de transport logistique moyens	34	25				
Camions lourds	21	21				
Camions-ateliers mobiles	—	—				
Balayeuse	1	1				
Camion-grue léger	1	1				
Camions grues moyens	—	—				
Camions-citernes à eau lourds	5	5				
Camion frigorifique	1	1				
Camions de vidange	4	4				
Camion-bétonneuse	—	—				
Camions à benne	2	2				
Ambulances	6	6				
Dépanneuses	11	11				
Chargeuses à pelle	2	2				
Niveleuses	2	2				
Chargeuses-pelleteuses	3	3				
Buteurs (blindés)	—	—				
Rouleaux compresseurs (8 tonnes)	2	2				
Tracteurs de semi-remorque, 6 x 6	<u>12</u>	<u>12</u>				
	816	788				
Remorques surbaissées (70 tonnes)	—	4				
Remorques-cargos	12	12				
Cuisine roulante	—	—				
Remorques-citernes (eau)	66	66				

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Remorques-citernes (carburant)	64	64				
Remorque autopompe	<u>1</u>	<u>1</u>				
	143	147				
<b>Total partiel</b>	<b>959</b>	<b>935</b>				<b>600 000</b>
Fret (15 %)						90 000
<b>Total partiel, rubrique a)</b>						<b>690 000</b>
<i>b) Location de véhicules</i>						—
<i>c) Matériel d'atelier</i>						—
Ponts élévateurs (3 tonnes)	17	17				
Dispositifs de nettoyage à vapeur	9	9				
Compresseurs	10	10				
Matériel de soudure	14	14				
Lots d'outillage pour réparation de carrosserie	8	8				
Monte-démonte pneus	7	7				
Appareils d'équilibrage de roues	4	4				
Crics-rouleurs (5 tonnes)	4	4				
Crics-rouleurs (10 tonnes)	7	7				
Lots d'outillage mécanique	40	40				
Trousses d'outillage pour peinture	2	2				
Lots d'outillage électrique	7	7				
Tours	2	2				
Trousses d'outillage pour soudure	1	1				
Chargeurs de batterie de forte puissance	7	7				
Lots d'outillage pour installations de climatisation	4	4				
Presses hydrauliques	8	8				
Palans pour moteurs (hydrauliques)	<u>8</u>	<u>8</u>				
	159	159				
<i>d) Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						—
<i>e) Carburants et lubrifiants</i>						—
<i>f) Assurance</i>						—
<b>Total, rubrique 5</b>						<b>690 000</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>						—
<b>7. Opérations navales</b>						—
<b>8. Transmissions</b>						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
<b>Matériel VHF</b>						
Stations fixes (ordinaires)	166	166				
Stations fixes (air-sol)	6	6				
Postes radio mobiles (ordinaires)	640	640		30	1 200	36 000
Postes radio portables (ordinaires)	1 738	1 738				
Postes radio portatifs (air-sol)	19	19				

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Postes radio portables (sécurisés)	38	38				
Répéteurs (ordinaires)	98	98				
Récepteurs d'appel	200	200				
<b>Matériel HF</b>						
Stations fixes (ordinaires)	247	247				
Postes radio mobiles (ordinaires)	589	589		30	3 500	105 000
Postes radio portables	36	36				
<b>Matériel de satellite</b>						
Terminaux INMARSAT A	27	27				
Terminaux INMARSAT C	109	109				
Terminaux INMARSAT M	6	6				
Stations terriennes principales (7,4 mètres)	1	1				
Stations terriennes principales (4,6 mètres)	2	2				
Stations terriennes VSAT (3,7 mètres)	9	9				
Stations terriennes VSAT (3,7 mètres) transportables	10	10				
Récepteurs du système de positionnement universel	8	8				
Abris à installation rapide	2	2				
Module de mise à niveau du système de multiplexage Timeplex	1	1				
Système de liaison aérienne	3	3				
<b>Matériel hertzien</b>						
Liaisons numériques (8 voies)	1	1				
Liaisons numériques (30 voies)	2	2				
<b>Matériel téléphonique</b>						
Liaisons téléphoniques de campagne	59	59				
Liaisons hertziennes	10	10				
Mise à niveau des centraux	1	1				
Centraux téléphoniques (32 lignes)	8	8				
Centraux téléphoniques (150 lignes)	9	9				
Central téléphonique (400 lignes)	1	1				
Central téléphonique (600 lignes)	1	1				
Téléphones sans fil	37	37				
Téléphones portables	18	18				
Appareils téléphoniques	500	500				
<b>Matériel divers</b>						
<b>Pylônes radio, 150 mètres</b>	11	11				
Encodeurs Cryptofax	4	4				
Télécopieurs	208	208				
Panneaux photovoltaïques	162	162				
Batteries	500	500				
Transformateurs (24 à 12 VDC)	100	100				
Chargeurs de batterie de forte puissance	110	110				

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Alimentation non interruptible (moins de 3 kVA)	5	5				
Alimentation non interruptible (plus de 3 kVA)	22	22				
<b>Total partiel</b>						<b>141 000</b>
Fret (12 %)						16 900
<b>Total partiel, rubrique a)</b>						<b>157 900</b>
<i>b) Pièces de rechange et fournitures</i>						—
<i>c) Matériel d'atelier et d'essai</i>						—
Analyseurs (communications)	3	3				
Analyseurs de spectre	14	14				
Analyseurs (systèmes)	13	13				
Wattmètres	32	32				
Oscilloscopes	5	5				
Appareillage d'essai pour matériel de transmissions de vitesse	7	7				
Fréquencemètres	19	19				
Multimètres	22	22				
Blocs d'alimentation pour établis	4	4				
Trousses à outils	35	35				
<b>Total partiel, rubrique c)</b>						—
<i>d) Communications par réseaux commerciaux</i>						—
<b>Total, rubrique 8</b>						<b>157 900</b>

	Nombre actuel	Nombre proposé	Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter	Nombre d'unités à remplacer	Coût unitaire	Coût total
<b>9. Matériel divers</b>						
<i>a) Mobilier de bureau</i>						
Photocopieuses (très grande capacité)	8	8				
Photocopieuses (grande capacité)	21	21				
Photocopieuses (capacité moyenne)	105	105				
Photocopieuses (faible capacité)	20	20				
Presses d'imprimerie/imprimantes	3	3				
Calculatrices	50	50				
Déchiqueteuses, moyennes	20	20				
Machines à écrire	202	202				
Appareils photo Polaroid	2	2				
<b>Total partiel, rubrique a)</b>	<b>431</b>	<b>431</b>				—
<i>b) Matériel informatique</i>						
Moniteurs à écran cathodique	703	703				
Micro-ordinateurs 386	286	286				
Micro-ordinateurs 486	207	207				
Micro-ordinateurs 586	210	210				
Serveurs	11	12	1		15 000	15 000
Cartes d'interface réseau local	410	410		45	88	4 000
Répéteurs	8	8		2	1 200	2 400
Modems	34	34		10	250	2 500
Imprimantes	665	665		10	600	6 000
Ordinateurs portatifs	72	102	30		3 000	90 000
CD-ROM	12	12				
Modules d'extension de mémoire	150	150				
Dispositif de commutateur	—	1	1		7 000	7 000
Disques durs supplémentaires (450 Mo)	20	21	1		1 300	1 300
Cartes vidéo VGA	100	100				
Lecteurs optiques	2	2				
Alimentation non interrompible	656	656				
Trousses à outils	3	3				
Systèmes d'identification	30	30				
Imprimantes couleur pour système d'identification	30	30				
<b>Total partiel</b>	<b>3 609</b>	<b>3 642</b>	<b>33</b>	<b>67</b>		<b>128 200</b>
Fret (12 %)						15 300
<b>Total partiel, rubrique b)</b>						<b>143 500</b>

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<i>c) Groupes électrogènes</i>						
4,3 kVA	239	239				
5 kVA	33	33				
10,6 kVA	4	4				
12 kVA	33	33				
15 kVA	7	7				
25 kVA	13	13				
27 kVA	11	11				
29,2 kVA	1	1				
30 kVA	44	44				
35,5 kVA	1	1				
36 kVA	22	22				
40 kVA	7	7				
43 kVA	59	59				
55 kVA	18	18				
58 kVA	—	—				
60 kVA	10	10				
100 kVA	34	34				
110 kVA	3	3				
125 kVA	1	1				
170 kVA	11	11				
250 kVA	2	2				
255 kVA	3	3				
350 kVA	3	3				
500 kVA	5	5				
1 000 kVA	4	4				
<b>Total partiel, rubrique c)</b>	<b>568</b>	<b>568</b>				—
<i>d) Matériel d'observation</i>						
Jumelles (7x50)	40	40				
Jumelles (10x50)	1	1				
Jumelles de vision nocturne	1	1				
<b>Total partiel, rubrique d)</b>	<b>42</b>	<b>42</b>				—
<i>e) Citernes à essence et débitmètres</i>						
Pompes d'alimentation (3 mètres cubes par heure)	15	15				
Pompes d'alimentation (10 mètres cubes par heure)	6	6				
Réservoirs souples à carburant (3 mètres cubes)	23	23		5	3 000	15 000
Réservoirs souples à carburant (25 mètres cubes)	13	13		4	12 000	48 000
Débitmètres (60 mètres cubes)	18	18		5	1 700	8 500
<b>Total partiel</b>	<b>75</b>	<b>75</b>				<b>71 500</b>
Fret (12%)						8 600
<b>Total partiel, rubrique e)</b>						<b>80 100</b>
<i>f) Matériel d'hébergement</i>						
						46 700

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre proposé</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<i>g) Matériel divers</i>						50 000
<b>Total, rubrique 9</b>						<b>320 300</b>
<b>10. Fournitures et services</b>						—
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>						—
<b>12. Programmes d'information</b>						18 000
<b>13. Programmes de formation</b>						—
<b>14. Programmes de déminage</b>						—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>						—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>						—
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>						—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>						—
<b>19. Contributions du personnel</b>						—
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>						<b>1 186 200</b>

## C. Explications supplémentaires

### 1. Personnel militaire

a) *Observateurs militaires* ..... 2 869 200

1. *Indemnité de subsistance (missions)*. Par sa résolution 1149 (1998), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 90 observateurs militaires. Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base de 32 850 jours-homme, au taux de 72 dollars par personne et par jour. Ce taux est appliqué depuis le 1er mai 1996.

2. *Frais de voyage*. Le montant demandé doit permettre la relève de 90 observateurs militaires, à raison de 5 400 dollars par personne.

3. *Indemnité d'habillement et d'équipement*. Le montant demandé couvre le versement d'une indemnité d'habillement et d'équipement, calculée au taux de 200 dollars par personne et par an, pour un total de 1 080 mois-homme.

b) *Contingents* ..... 21 583 700

4. *Remboursement aux gouvernements aux taux standard*. Par sa résolution 1149 (1998), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'un groupe militaire spécial de 955 hommes, composé de quatre compagnies d'infanterie (600 hommes), d'une unité d'appui hélicoptée (130 hommes), d'une compagnie de transmissions (40 hommes), d'une unité sanitaire (40 hommes), d'une compagnie de logistique (100 hommes), de 26 officiers d'état-major et de 19 policiers militaires. Le montant demandé doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents la solde et les indemnités des membres des contingents aux taux standards en vigueur fixés par l'Assemblée dans sa résolution 45/258 du 3 mai 1991. Ce montant a été calculé au taux de 988 dollars par personne et par mois pour la solde et les indemnités des membres des contingents, tous grades confondus, pour un total de 11 460 mois-homme (11 322 500 dollars), plus une indemnité supplémentaire de 291 dollars par personne et par mois pour un nombre restreint de spécialistes, à savoir 10 % des soldats d'infanterie et 25 % des membres du personnel de logistique et d'appui (495 900 dollars).

5. *Détente et loisirs*. Les prévisions de dépenses se décomposent comme suit : a) versement d'une prime de permission à 955 militaires, au taux de 10,50 dollars par jour à raison de sept jours par personne pour chaque tour de service de six mois (140 400 dollars) et b) autres dépenses de loisirs, au taux de 4 dollars par personne et par mois, pour un total de 11 460 mois-homme (45 800 dollars).

6. *Rations*. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des rations de 780 militaires, pour un total de 284 700 jours-homme au taux de 17 dollars par personne et par jour. Aucun montant n'est demandé pour les 26 officiers d'état-major, les 19 policiers militaires et les 130 membres de l'unité d'appui hélicoptée qui recevront une indemnité repas journalière à la place des rations. Le coût unitaire moyen de 17 dollars couvre les repas (10 dollars), l'entreposage (3,10 dollars), les transports terrestres (0,54 dollar) et les transports aériens dans la zone de la mission (3,36 dollars).

7. *Indemnité journalière*. Il est prévu de verser une indemnité journalière pour couvrir les dépenses accessoires de 955 membres des contingents, pour un total de 348 575 jours-homme au taux de 1,28 dollar par personne et par jour.

8. *Indemnité de subsistance (missions)*. Le montant demandé doit permettre de couvrir le versement d'une indemnité repas, au lieu de rations, à 26 officiers d'état-major, 19 policiers militaires et 130 membres de l'unité d'appui hélicoptée déployés dans des zones reculées et isolées où il n'y a pas de services de restauration. L'indemnité est calculée sur la base de

63 875 jours-homme au taux de 35 dollars par personne et par jour. Ce taux est appliqué depuis le 1er mai 1996.

9. *Déploiement, relève et rapatriement.* Le montant demandé couvre : a) deux relèves de 929 membres des contingents au coût moyen de 600 dollars par relève (1 114 800 dollars) et b) une relève annuelle de 26 officiers d'état-major au coût moyen de 5 400 dollars par personne (140 400 dollars). La relève de grands groupes de membres des contingents se fait par vols commerciaux affrétés, ce qui permet de réduire le coût moyen par personne. Les officiers d'état-major, dont le tour de service dure normalement un an, sont relevés individuellement et voyagent sur des vols commerciaux réguliers.

10. *Indemnité d'habillement et d'équipement.* Le montant demandé doit permettre de rembourser aux gouvernements une somme correspondant à l'amortissement du coût de tous les articles d'habillement, du paquetage et du matériel qu'ils fournissent à leurs soldats aux taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes personnelles et les munitions, pour un total de 11 460 mois-homme.

c) *Autres dépenses afférentes au personnel militaire* ..... 5 674 200

11. *Matériel appartenant aux contingents.* Des ressources sont prévues pour rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel appartenant aux contingents (51 181 200 dollars) qu'ils fournissent à la demande de l'Organisation des Nations Unies et dont le montant est proportionnel à la durée d'utilisation de ce matériel dans la zone de la mission. Elles ont été calculées sur la base d'un coefficient d'amortissement de 10 % de la valeur totale du matériel et s'appliquent au déploiement du matériel appartenant aux contingents pour quatre compagnies d'infanterie, une unité sanitaire, une compagnie de transmissions et une compagnie de logistique.

12. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Le montant demandé doit permettre de rembourser aux gouvernements les indemnités qu'ils ont versées aux membres de leur personnel militaire ou leurs ayants droit en cas de décès, de blessures, d'invalidité ou de maladie imputables à leur service auprès de la MONUA, sur la base de 40 000 dollars en moyenne par indemnité. Le montant a été calculé à raison de 1 % de l'effectif moyen mensuel de 1 390 militaires et membres du personnel civil (90 observateurs militaires, 955 membres des contingents et 345 membres de la police civile). Au 28 février 1998, le solde inutilisé disponible au titre de cette rubrique s'élevait à 7 600 366 dollars pour la période terminée le 30 avril 1998.

## 2. Personnel civil

a) *Police civile* ..... 10 998 600

13. *Indemnités de subsistance (missions).* Le montant demandé couvre les indemnités de subsistance de 345 observateurs de la police civile, sur la base d'un total de 125 925 jours-homme au taux de 72 dollars par personne et par jour.

14. *Frais de voyage.* Le montant demandé doit permettre de couvrir la relève de 345 membres de la police civile, à raison d'un coût moyen de 5 400 dollars par personne.

15. *Indemnité d'habillement et d'équipement.* Le montant demandé couvre le versement d'une indemnité d'équipement à 345 membres de la police civile à 200 dollars par personne et par an pour un total de 4 140 mois-homme.

b) *Personnel international et personnel local* ..... 35 100 900

16. *Traitements du personnel international.* Les prévisions de dépenses couvrent les traitements de 281 fonctionnaires internationaux pour un total de 3 372 mois-homme, compte tenu d'un taux de vacance moyen de 5 %.

17. *Traitements du personnel local.* Le montant demandé couvre les traitements des 225 agents locaux, pour un total de 2 700 mois-homme. Les estimations sont calculées sur la base d'un taux de vacance moyen de 5 % et se fondent sur le barème des traitements établis pour Luanda, en vigueur depuis le 1er décembre 1994.

18. *Heures supplémentaires.* Le montant demandé doit permettre de couvrir les dépenses à engager lorsque le personnel local, en particulier les agents chargés de s'acquitter de tâches générales et de fournir des services d'appui, est appelé à travailler au-delà des horaires normaux, et a été calculé à raison de 5 % du montant des traitements du personnel local.

19. *Dépenses communes de personnel.* Le montant demandé couvre les dépenses relatives à 281 fonctionnaires internationaux et 225 agents locaux (8 881 500 dollars), sur la base d'un taux de vacance moyen de 5 %. Il doit également permettre de couvrir le coût de la prime de risque versée en moyenne à 35 % du personnel international et à 20 % du personnel local qu'il est prévu de déployer en dehors de Luanda (1 115 200 dollars). La prime de risque versée dans les lieux d'affectation réputés dangereux était en vigueur jusqu'au 28 février 1998 et fait l'objet d'une révision périodique. Le montant demandé pour couvrir les besoins jusqu'au 30 juin 1999 a été calculé sur la base des dépenses engagées par le passé.

20. *Indemnité de subsistance (missions).* Le montant demandé doit couvrir les dépenses afférentes à 281 fonctionnaires internationaux pour un total de 102 565 jours-homme, au taux de 72 dollars par personne et par jour, compte tenu d'un taux de vacance de 5 %. Conformément à la résolution 51/218 E de l'Assemblée générale en date du 17 juin 1997, aucun montant supplémentaire n'a été prévu pour les fonctionnaires des classes D-1 et D-2 et pour ceux qui ont rang de sous-secrétaire général et de secrétaire général adjoint.

21. *Autres frais de voyage.* Les prévisions de dépenses se décomposent comme suit : a) frais de voyage et indemnité de subsistance de deux vérificateurs internes des comptes pour une durée de 28 jours (25 400 dollars); b) deux voyages aller retour pour une personne entre New York et l'Angola, pour un séjour de six jours par voyage au titre de consultations politiques (8 300 dollars); c) deux voyages aller retour pour deux personnes entre l'Angola et New York, pour un séjour de six jours par voyage au titre de consultations politiques (19 000 dollars); d) deux voyages aller retour pour une personne entre New York et Luanda, pour un séjour de six jours par voyage au titre de consultations administratives (8 300 dollars); e) deux voyages aller retour pour une personne entre l'Angola et New York, pour un séjour de cinq jours par voyage au titre de consultations administratives (9 000 dollars); f) deux voyages aller retour pour une personne entre New York et l'Angola, pour un séjour de 10 jours au titre de la fourniture d'une assistance technique sur des questions financières et connexes (7 000 dollars); g) un voyage aller retour d'un spécialiste de l'aviation et d'un spécialiste de la sécurité aérienne du Siège pour un séjour de cinq jours pour évaluer les programmes d'aviation de la MONUA (6 900 dollars); h) un voyage d'un spécialiste de l'aviation de la MONUA qui doit participer à un stage de formation organisé par l'Organisation de l'aviation civile internationale (4 500 dollars); i) un voyage aller retour d'un médecin du Siège à Luanda pour un séjour de cinq jours au titre d'une inspection des services médicaux et de consultations connexes (4 000 dollars); et j) trois voyages aller retour entre le Siège et l'Angola pour cinq personnes au total, pour des séjours de durée variable au titre de l'installation du système de contrôle des avoirs sur le terrain et de la formation connexe du personnel de la MONUA (33 600 dollars).

- c) *Personnel contractuel international* ..... —
22. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique
- d) *Volontaires des Nations Unies* ..... 2 896 800
23. *Contrat de louage de services individuel.* Le montant demandé doit permettre de couvrir le déploiement de 71 Volontaires des Nations Unies pour un total de 852 mois-homme au taux de 3 400 dollars par personne et par mois. Conformément au Mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies, ce taux couvre l'indemnité mensuelle de fonctions, l'appui administratif, les voyages et une prime de risque de 400 dollars octroyée dans les cas où le lieux d'affectation est réputé dangereux.
- e) *Personnel fourni par des gouvernements* ..... —
24. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- f) *Observateurs électoraux civils* ..... —
25. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.
- 3. Locaux/hébergement** ..... 4 086 800
26. *Location de locaux.* Les crédits demandés correspondent à la location des locaux suivants dans la zone de Luanda : a) 16 chambres au camp Vilaire, pour un coût total de 25 000 dollars par mois (300 000 dollars); b) 11 chambres au camp «TSA», pour un coût total de 18 000 dollars par mois (216 000 dollars); c) 70 chambres à Villa Araujo, pour un coût total de 97 100 dollars par mois (1 165 200 dollars); d) 6 chambres à Inorade, pour un coût total de 6 900 dollars par mois (82 800 dollars); et e) 15 chambres dans différents établissements de Luanda, pour un coût total de 10 000 dollars par mois (120 000 dollars). En outre, il est prévu de louer des logements dans les régions et les provinces, pour un coût total de 45 000 dollars par mois (540 000 dollars). Aucun crédit n'a été prévu pour 55 chambres à Villa Espa, des négociations étant en cours avec le gouvernement hôte pour que celui-ci les fournisse gratuitement à la MONUA conformément à l'accord sur le statut des forces conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement angolais. La Mission a moins recours à la location de locaux car elle utilise deux bâtiments préfabriqués qui lui appartiennent à Luanda, le camp Madiba, qui compte 195 chambres, et le camp MBS, qui en compte 180. En outre, comme précisé à l'annexe VI du présent rapport, les locaux abritant les états-majors régionaux, les bureaux provinciaux et les bases d'opérations sont mis gratuitement à la disposition de la MONUA par le gouvernement hôte dans le cadre de l'accord sur le statut des forces.
27. *Aménagement et rénovation des locaux.* Le montant prévu doit permettre de procéder à des petits travaux d'aménagement et de rénovation des locaux, à raison de 10 500 dollars par mois en moyenne. Ces estimations reposent sur des dépenses effectives récentes.
28. *Fournitures d'entretien.* Le montant demandé correspond à l'achat de fournitures, à raison de 10 000 dollars par mois en moyenne, et a été établi sur la base des dépenses effectives récentes.
29. *Services d'entretien.* Le montant demandé correspond au coût des services fournis par des entreprises privées, notamment pour l'évacuation des déchets, l'assainissement, le chauffage et la climatisation et d'autres services d'entretien et d'appui technique, à raison de 2 000 dollars en moyenne par mois.

30. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Les ressources prévues correspondent au coût de : a) la distribution d'eau dans la région de Luanda, soit en moyenne 40 000 dollars par mois (480 000 dollars); b) l'achat de gaz propane pour la préparation des repas, soit 2 000 dollars par mois (24 000 dollars); et c) l'achat de carburant pour groupes électrogènes, soit en moyenne 70 000 dollars par mois (840 000 dollars). Le carburant coûte actuellement 0,16 dollar le litre.

31. *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués.* Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces de rechange et de réparer et d'entretenir 750 unités de logement préfabriquées, pour un coût moyen de 65 dollars par unité et par an.

**4. Remise en état des infrastructures** ..... 30 000

32. *Réparation des ponts.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les travaux de réparation et d'entretien des ponts situés sur les itinéraires de ravitaillement de la MONUA. Ces travaux ont été estimés à 2 500 dollars en moyenne par mois sur la base des dépenses effectives récentes.

**5. Transports** ..... 4 293 800

33. *Achat de véhicules.* Le parc automobile proposé pour la période considérée se compose au total de 935 véhicules appartenant à l'ONU, dont 788 véhicules routiers et 147 remorques. Il est prévu d'acheter 40 véhicules utilitaires légers (jeeps) à raison de 15 000 dollars par véhicule, pour remplacer les véhicules trop anciens ou endommagés qui ont été réformés (600 000 dollars). Le montant prévu comprend également les frais de transport, estimés à 15 % de la valeur totale des véhicules (90 000 dollars).

34. *Location de véhicules.* Le montant prévu correspond aux frais de location de : a) 3 véhicules de transport logistique lourds pour la période de six mois allant de juillet à décembre 1998, à raison de 10 500 dollars par véhicule et par mois (189 000 dollars); b) 2 chariots élévateurs à fourche (légers) pour toute la période, à raison de 2 500 dollars par chariot et par mois (60 000 dollars); c) 2 chariots élévateurs à fourche (moyens) pour toute la période, à raison de 3 500 dollars par chariot et par mois (84 000 dollars); d) 2 chariots élévateurs à fourche (lourds) pour toute la période, à raison de 5 500 dollars par chariot et par mois (132 000 dollars); e) 2 grands cars pour la période de six mois allant de juillet à décembre 1998, à raison de 9 000 dollars par car et par mois (108 000 dollars); et f) 1 grue de 40 tonnes pour toute la période, à raison de 8 500 dollars par mois (102 000 dollars). Il est nécessaire de disposer d'équipement lourd de manutention pour le transport du matériel et des équipements de la base logistique de Viana aux postes de commandement régionaux et aux bureaux de province. Les cars serviront à transporter le personnel local et le personnel employé par l'entreprise fournissant des services logistiques entre les différents locaux de la Mission à Luanda et la base logistique de Viana.

35. *Matériel d'atelier.* Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

36. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à 935 véhicules appartenant à l'Organisation des Nations Unies, à raison de 85 dollars en moyenne par véhicule et par mois (933 000 dollars) et à 236 véhicules appartenant aux contingents, à raison de 160 dollars en moyenne par véhicule et par mois (453 100 dollars). Le montant demandé, calculé sur la base de dépenses effectives récentes, fait apparaître une diminution du coût moyen mensuel par véhicule, qui s'établissait lors de l'exercice précédent à 100 dollars pour les véhicules appartenant à l'ONU et à 220 dollars pour les véhicules appartenant aux contingents.

37. *Carburants et lubrifiants.* Le montant prévu doit permettre de couvrir l'achat de carburants et de lubrifiants pour 788 véhicules appartenant à l'Organisation des Nations Unies (857 100 dollars) et 149 véhicules appartenant aux contingents (162 100 dollars). Les estimations correspondent à une consommation moyenne de 17 litres par jour et par véhicule, pour un parc automobile composé à 85 % de véhicules à moteur diesel et à 15 % de véhicules à moteur à essence, le prix du gazole s'élevant à 0,16 dollar le litre et celui de l'essence à 0,262 dollar le litre. Le montant prévu couvre aussi l'achat de lubrifiants, estimé à 10 % du coût total du carburant (101 900 dollars).

38. *Assurance.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'assurance mondiale responsabilité civile pour 935 véhicules appartenant à l'Organisation des Nations Unies, à raison de 350 dollars par véhicule et par an (327 200 dollars), et de 236 véhicules appartenant aux contingents, à raison de 400 dollars par véhicule et par an (94 400 dollars).

## 6. Opérations aériennes

a) *Hélicoptères* ..... 3 907 100

39. *Location/affrètement.* Le montant prévu correspond au coût de la location, en vertu de lettres d'attribution, de six hélicoptères polyvalents de taille moyenne MI-8, pour un total de 72 mois-hélicoptère, à raison de 48 000 dollars par hélicoptère et par mois. Il est prévu un hélicoptère de moins que pour la période précédente et 40 heures de vol de base par hélicoptère et par mois contre 42 heures précédemment. Les estimations sont calculées sur la base de 40 heures de vol de base par hélicoptère et par mois à raison de 1 200 dollars l'heure. Dans le cadre du déploiement du groupe militaire spécial, les hélicoptères sont essentiels pour intervenir rapidement et maintenir la capacité opérationnelle. Ils continueront également de fournir un appui aérien pour le transport du personnel et des marchandises essentielles de poids moyen et lourd dans les zones qui ne sont pas accessibles par avion ou par la route, pour le transport des patrouilles de reconnaissance de jour et de nuit, et pour les évacuations sanitaires.

40. *Carburants et lubrifiants.* Le montant prévu doit couvrir les besoins pour 2 880 heures de vol, sur la base d'une consommation moyenne de 712 litres par heure, à raison de 0,20 dollar le litre (410 100 dollars). Le montant comprend le coût des lubrifiants, estimé à 10 % du coût total du carburant (41 000 dollars). Les estimations tiennent compte d'une augmentation du prix du carburant de 0,012 dollar par litre par rapport à 0,188 dollar au cours de la période précédente.

b) *Avions* ..... 16 800 900

41. *Location/affrètement.* Le montant prévu correspond à la location de : a) 2 avions Beechcraft B-200 à raison de 60 heures de base par mois, pour un coût de 49 920 dollars par appareil et par mois et de 40 heures supplémentaires par appareil et par mois au taux de 200 dollars l'heure (1 390 100 dollars); b) 5 Cessna C-208B à raison de 50 heures de base par appareil et par mois, pour un coût de 50 000 dollars par appareil et par mois et de 40 heures supplémentaires par appareil et par mois au taux de 150 dollars l'heure (3 360 000 dollars); c) 1 Lockheed L-100 à raison de 60 heures de base par appareil et par mois, pour un coût de 189 000 dollars par appareil et par mois et de 40 heures supplémentaires par appareil et par mois au taux de 1 750 dollars l'heure (3 108 000 dollars); d) 1 Lockheed L-100 loué auprès du Programme alimentaire mondial à raison de 80 heures de base par mois, pour un coût de 198 400 dollars par mois (2 380 800 dollars); et e) 1 Boeing B-727 à raison de 60 heures par mois, pour un coût de 124 620 dollars par mois et de 50 heures supplémentaires par mois au taux de 1 650 dollars l'heure (2 485 400 dollars). Conformément aux modifications récentes des arrangements contractuels, les prévisions de dépenses comprennent, outre le

coût de base de la location, un montant de 696 000 dollars pour le logement, les repas et le transport des équipages, réparti comme suit : a) 4 000 dollars par appareil et par mois pour deux Beechcraft B-200 (96 000 dollars); b) 4 900 dollars par appareil et par mois pour cinq Cessna C-208B (294 000 dollars); c) 10 000 dollars par mois pour un Lockheed L-100 (120 000 dollars); et d) 15 500 dollars par mois pour un Boeing B-727 (186 000 dollars). Compte tenu de l'étendue du territoire de l'Angola et du fait que la MONUA sera déployée à Luanda, dans 6 états-majors régionaux et dans 18 bureaux provinciaux, 10 appareils sont indispensables pour assurer le transport du personnel civil et militaire, le transport des marchandises de poids moyen et lourd à partir de la base logistique de Viana et dans toute la zone de la mission ainsi que les évacuations sanitaires. Les avions lourds sont aussi nécessaires pour le transport régulier du matériel et des fournitures depuis la République sud-africaine jusqu'à la zone de la mission.

42. *Carburants et lubrifiants.* Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base du nombre d'heures de vol de base et d'heures supplémentaires prévu pour chaque type d'appareil, à raison de 0,20 dollar le litre de carburant, compte tenu de la consommation de chaque appareil, à savoir : a) 341 litres par heure pour les Beechcraft B-200 (163 700 dollars); b) 379 litres par heure pour les Cessna C-208B (408 800 dollars); c) 2 385 litres par heure pour les Lockheed L-100 (1 030 300 dollars); et d) 4 600 litres par heure pour le Boeing B-727 (1 214 400 dollars). Les estimations couvrent le coût des lubrifiants, estimé à 10 % du coût total du carburant (281 700 dollars). En outre, le montant demandé, calculé sur la base de dépenses effectives récentes, comprend les frais de livraison dans les endroits reculés et isolés, estimés à 10 % du coût total du carburant (281 700 dollars).

c) *Indemnité de subsistance des équipages* ..... 12 000

43. Le montant prévu correspond aux indemnités de subsistance à verser aux équipages voyageant hors de la zone de la mission, à raison de 1 000 dollars en moyenne par mois. Ce montant a été calculé sur la base de dépenses effectives récentes.

d) *Autres dépenses* ..... 36 000

44. *Droits d'atterrissage et manutention au sol.* Le montant prévu doit couvrir les dépenses afférentes aux droits d'atterrissage et aux frais de manutention au sol aux aéroports commerciaux d'Afrique du Sud et de pays voisins pour les vols officiels réguliers des avions de la MONUA, à raison de 3 000 dollars en moyenne par mois. Aucun montant n'est demandé pour l'utilisation de la base aérienne de Waterkloof en Afrique du Sud, le gouvernement hôte ayant exempté la mission des droits et frais y afférents.

## 7. Opérations navales ..... —

45. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

## 8. Transmissions

a) *Éléments complémentaires* ..... 2 787 900

46. *Matériel de transmissions.* Le montant prévu doit permettre d'acheter 30 postes radio mobiles VHF à 1 200 dollars pièce (36 000 dollars) et 30 postes radio mobiles HF à 3 500 dollars pièce (105 000 dollars) en remplacement du matériel usé ou endommagé. Ce montant inclut les frais de transport calculés au taux de 12 % de la valeur totale du matériel (16 900 dollars).

47. *Pièces de rechange et fournitures.* Compte tenu des dépenses effectives récentes, il est prévu que le coût moyen des pièces de rechange et des fournitures s'élèvera à 35 000 dollars par mois.

48. *Communications par réseaux commerciaux.* Le montant prévu se décompose comme suit : a) location d'un répéteur pour les communications internationales et locales au prix de 54 167 dollars par mois (650 000 dollars); b) dépenses afférentes aux terminaux INMARSAT C et M, soit 120 000 dollars par mois en moyenne (1 440 000 dollars); c) dépenses afférentes aux communications téléphoniques locales, soit 800 dollars par mois en moyenne (9 600 dollars); d) frais d'affranchissement du courrier des membres des contingents, soit 2 500 dollars par mois en moyenne (30 000 dollars); et e) frais de valise diplomatique, de télécopie et de télex, soit 6 700 dollars par mois en moyenne (80 400 dollars). La diminution par rapport à la période précédente est due au fait que l'on n'aura plus recours au terminal INMARSAT A, 10 systèmes transportables de communications par satellite VSAT devant être mis en service.

b) *Contrat de raccordement au réseau* ..... —

49. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

## 9. Matériel divers ..... 1 220 300

50. *Matériel informatique.* Pour remplacer et moderniser le matériel vétuste ou endommagé, il est prévu d'acquérir : a) 30 ordinateurs portatifs à 3 000 dollars pièce (90 000 dollars); b) 10 imprimantes à laser à 600 dollars pièce (6 000 dollars); c) un serveur de réseau local (15 000 dollars); d) 45 cartes pour réseau local à 88 dollars pièce (4 000 dollars); e) 2 répéteurs pour réseau local à 1 200 dollars pièce (2 400 dollars); f) 10 modems à 250 dollars chacun (2 500 dollars); g) 1 dérouleur de bande SCSI (1 300 dollars); et h) 1 commutateur (7 000 dollars). Le montant prévu inclut les frais de transport calculés au taux de 12 % de la valeur totale du matériel (15 300 dollars).

51. *Citernes à essence et débitmètres.* Le montant prévu doit permettre le remplacement du matériel usé ou endommagé, à savoir : 5 réservoirs souples à carburant de 3 mètres cubes à 3 000 dollars pièce (15 000 dollars); b) 4 réservoirs souples à carburant de 25 mètres cubes à 12 000 dollars pièce (48 000 dollars); et c) 5 débitmètres de 60 mètres cubes au prix unitaire de 1 700 dollars (8 500 dollars). Ce montant inclut les frais de transport, calculés au taux de 12 % de la valeur totale du matériel (8 600 dollars).

52. *Matériel d'hébergement.* Il est prévu de remplacer du matériel usé ou endommagé, tel que matelas, chaises et linge de lit, dans les modules d'hébergement du Camp Madiba et de Villa Espa.

53. *Matériel divers.* Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel divers, y compris des balances et divers types de matériel d'emballage et de manutention.

54. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le coût moyen des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien pour lesquels il n'est pas prévu de ressources à d'autres rubriques est estimé à 75 000 dollars par mois. Comme le montrent les dépenses effectives récentes, ce montant tient compte du coût élevé des réparations et de l'entretien du matériel qui, en grande partie, a été transféré de la Base de soutien logistique des Nations Unies et d'autres opérations de maintien de la paix.

## 10. Fournitures et services

a) *Services divers* ..... 22 813 300

55. *Vérification des comptes.* Le montant prévu couvre le coût estimatif de la vérification externe des comptes pour la période considérée.

56. *Services contractuels.* Le montant prévu doit couvrir le coût du contrat de prestation de services d'appui, soit en moyenne 1 349 400 dollars par mois, et se fonde sur les termes réels du contrat d'un an entré en vigueur le 19 janvier 1998. Ce contrat prévoit un appui au contrôle des mouvements et aux opérations aériennes, la prestation de services de gestion des bâtiments et de génie, un soutien dans le domaine des transmissions et de l'informatique, ainsi que l'approvisionnement en carburant, l'entretien du matériel, des services généraux, la gestion des entrepôts et des services de transport au quartier général de la mission, dans les six postes de commandement régionaux, ainsi que dans les bureaux provinciaux et les bases d'opérations des équipes d'observateurs. Compte tenu des dépenses engagées au cours de la période précédente, aucun crédit distinct n'est prévu au titre des services de blanchissage de la literie ou des services de blanchissage et de coiffure pour le personnel des contingents.

57. *Services de sécurité.* Un crédit est demandé au titre des services de sécurité qui seront assurés 24 heures sur 24 dans les bureaux et les bâtiments résidentiels de la zone de Luanda; il a été calculé sur la base d'un coût moyen de 250 000 dollars par mois (3 millions de dollars). En attendant l'adjudication du contrat, le montant prévu au titre des services de sécurité à assurer 24 heures sur 24 dans les six postes de commandement régionaux est de 250 000 dollars par mois en moyenne (3 millions de dollars). Compte tenu de l'instabilité de la situation dans la zone de la mission sur le plan de la sécurité, ce montant est considéré comme essentiel à la sécurité et à la protection du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies.

58. *Traitements et services médicaux.* Le montant prévu couvre les évacuations sanitaires à partir de la zone de la mission et s'élève à 15 000 dollars par mois en moyenne. Ce montant, basé sur les dépenses effectives récemment engagées, fait apparaître une augmentation de 7 850 dollars par mois par rapport à la période précédente, qui est attribuable à l'incidence élevée de paludisme et d'autres maladies tropicales.

59. *Demandes d'indemnisation et règlements.* Ce montant demandé correspond à diverses demandes d'indemnisation et de règlements liées au fonctionnement courant de la Mission d'observation, à l'exclusion des recours de tiers en cas d'accident de la route; il a été calculé sur la base d'un coût moyen de 2 000 dollars par mois.

60. *Dépenses de représentation.* Le montant demandé a trait à l'accueil de représentants du Gouvernement, de dignitaires locaux et de délégations officielles; il a été calculé sur la base d'un coût moyen de 750 dollars par mois.

61. *Autres services divers.* Un montant est demandé au titre des frais bancaires, soit 15 000 dollars par mois en moyenne (180 000 dollars), et d'autres services divers pour lesquels un montant moyen de 3 000 dollars par mois est prévu (36 000 dollars); les prévisions sont fondées sur les dépenses effectives récentes.

b) *Fournitures diverses* ..... 771 400

62. *Papeterie et fournitures de bureau.* Le montant nécessaire au titre des articles de papeterie, des fournitures pour le traitement de l'information et des fournitures de bureau en général est estimé, sur la base des dépenses effectives récentes, à 17 600 dollars par mois en moyenne.

63. *Fournitures médicales.* Un montant mensuel moyen de 22 000 dollars est prévu au titre des fournitures médicales et dentaires et des articles renouvelables connexes. Les prévisions sont inférieures aux 31 400 dollars par mois demandés lors de la période précédente à cause de la réduction des effectifs militaires et civils.

64. *Fournitures sanitaires et articles de nettoyage.* Un montant mensuel moyen de 5 000 dollars par mois est prévu au titre des fournitures sanitaires et des articles connexes. Les prévisions, établies sur la base des dépenses effectives récentes, sont inférieures à celles de la période précédente (qui s'élevaient à 8 300 dollars par mois).

65. *Abonnements.* Le montant prévu couvre : a) le coût des abonnements à des journaux, périodiques, guides de compagnies aériennes et manuels techniques (600 dollars par mois, soit au total 7 200 dollars); b) la participation de la MONUA au coût d'abonnement annuel à la base de données aéronautiques Jeppesen gérée au Siège (1 700 dollars); et c) le coût des abonnements à des publications aéronautiques (500 dollars).

66. *Fournitures électriques.* Le montant prévu doit couvrir l'achat de fournitures électriques et d'articles connexes au coût moyen de 4 000 dollars par mois. Ce montant est inférieur aux ressources demandées pour la période précédente (7 850 dollars par mois), compte tenu des dépenses effectives récemment engagées.

67. *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants.* Compte tenu des dépenses effectives récemment engagées, les ressources demandées doivent permettre d'acheter des jeux d'accessoires d'uniforme réglementaires pour le personnel militaire et les observateurs de la police civile à raison de 3 000 dollars par mois en moyenne.

68. *Fournitures pour la défense des périmètres.* Un montant est prévu, à raison de 5 900 dollars par mois en moyenne, au titre des fournitures pour la défense des périmètres.

69. *Cartes opérationnelles.* Un montant est prévu pour l'achat de 18 jeux de cartes opérationnelles de la zone de la mission, nécessaires au personnel militaire et aux observateurs de la police civile.

70. *Intendance et magasins.* Le montant demandé doit permettre d'acheter des articles ménagers, des articles en papier et d'autres fournitures diverses au coût moyen de 5 000 dollars par mois. Ces prévisions, inférieures à celles de la période précédente (qui s'élevaient à 24 400 dollars par mois), tiennent compte de la réduction des effectifs militaires et civils.

**11. Fournitures et services liés aux élections** ..... —

71. Aucun montant n'est prévu à ce titre.

**12. Programmes d'information** ..... 198 000

72. *Matériel.* Un montant est prévu pour le remplacement et l'amélioration du matériel utilisé ou endommagé, notamment les magnétoscopes, les caméscopes et le matériel d'enregistrement et de reproduction du son.

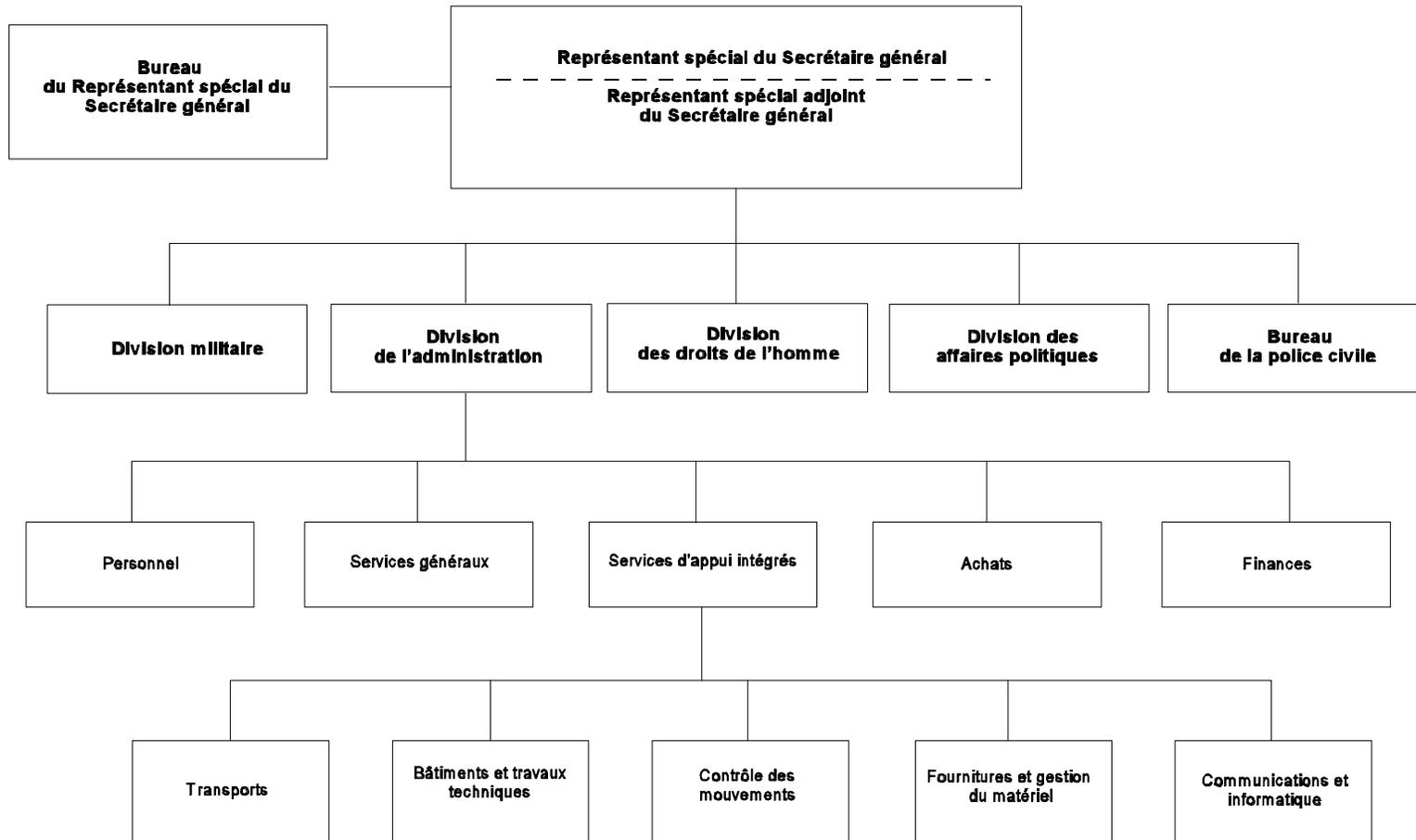
73. *Fournitures et accessoires.* Le montant prévu doit permettre d'acheter des cassettes audio et vidéo, des pellicules photographiques, du papier et des fournitures diverses pour un coût moyen de 5 000 dollars par mois. Ce montant est inférieur aux ressources demandées (6 500 dollars par mois) pour la période précédente, compte tenu des dépenses effectives récemment engagées.

74. *Dépenses de production du Bureau de la communication et de l'information.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses de production et le coût des services techniques qui s'établissent en moyenne à 10 000 dollars par mois. Il représente une

diminution par rapport aux ressources demandées au cours de la période précédente (12 000 dollars par mois), compte tenu des dépenses effectives récemment engagées.

- 13. Programmes de formation** ..... 60 000
75. *Services divers.* Le montant prévu doit servir à financer : a) la formation du personnel du Service mobile à l'utilisation et à l'entretien des systèmes de transmissions (3 000 dollars); b) la formation à la lutte contre l'incendie et à la sécurité (3 000 dollars); c) 18 séminaires sur les droits de l'homme pour un coût moyen de 1 500 dollars par séminaire (27 000 dollars); et d) 18 séminaires sur les affaires politiques pour un coût moyen de 1 500 dollars par séminaire (27 000 dollars). Ces séminaires ont pour objet de familiariser la population angolaise avec les programmes de la MONUA portant sur les droits de l'homme et les affaires politiques.
- 14. Programmes de déminage** ..... —
76. Aucun montant n'est prévu à ce titre.
- 15. Aide au désarmement et à la démobilisation** ..... —
77. Aucun montant n'est prévu à ce titre.
- 16. Fret aérien et de surface** ..... 240 000
78. *Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées.* Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de transport et de camionnage par des entreprises privées, pour un coût moyen de 20 000 dollars par mois. Il représente une diminution par rapport aux ressources demandées au cours de la période précédente (34 300 dollars par mois) et tient compte des ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'expédition du matériel et des fournitures excédentaires vers la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ainsi que vers d'autres opérations de maintien de la paix.
- 17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)** ..... —
79. Aucun montant n'est prévu à ce titre.
- 18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix** ..... —
80. Aucun montant n'est prévu à ce titre.
- 19. Contributions du personnel** ..... 4 444 500
81. Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 b) du budget sont exprimées en montants nets. Le montant ci-dessus correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
- 20. Recettes provenant des contributions du personnel** ..... (4 444 500)
82. Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs au Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MONUA.

## Annexe III Organigramme





## Annexe IV

## Répartition du personnel civil par bureau

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	1	—	—	—	2
Représentant spécial adjoint	—	1	—	—	1	—	—	—	2
Administrateur général	—	—	—	1	—	—	—	—	1
Conseiller politique principal	—	—	—	1	—	—	—	—	1
Conseiller juridique	—	—	—	—	1	—	1	—	2
Bureau du porte-parole	—	—	—	—	1	—	1	—	2
Section de l'information	—	—	—	—	—	1	3	1	5
Commission conjointe	—	—	—	—	1	—	—	1	2
Commission d'enquête	—	—	—	—	—	—	2	—	2
Comité des demandes d'indemnisation et de contrôle du matériel	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Section de la sécurité et de la sûreté									
Luanda	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Postes de commandement régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vérificateur des comptes résident	—	—	—	—	—	1	—	—	1
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>22</b>
<b>Bureau militaire et de la police</b>									
Chef du Groupe d'observateurs militaires	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Chef de la police	—	—	—	1	—	—	—	—	1
Appui aux bases d'opérations des observateurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>
<b>Division des affaires politiques</b>									
Luanda	—	—	—	1	1	1	1	1	5
Région du Nord (Uige)	—	—	—	—	—	1	5	1	7
Région du Centre (Huambo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3
Région du Sud (Lubango)	—	—	—	—	—	1	2	1	4
Région du Nord-Est (Saurimo)	—	—	—	—	—	1	2	1	4
Région de l'Est (Luena)	—	—	—	—	—	1	2	—	3
Région du Sud-Est (Menongue)	—	—	—	—	—	1	1	—	2
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>28</b>
<b>Division des droits de l'homme</b>									
Luanda	—	—	—	1	1	1	1	—	4
Région du Nord (Uige)	—	—	—	—	—	1	4	1	6
Région du Centre (Huambo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3
Région du Sud (Lubango)	—	—	—	—	—	1	2	1	4
Région du Nord-Est (Saurimo)	—	—	—	—	—	1	2	—	3
41 Région de l'Est (Luena)	—	—	—	—	—	1	1	—	2
Région du Sud-Est (Menongue)	—	—	—	—	—	1	—	—	1
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>23</b>
<b>Division de l'administration et de la gestion,</b>									

## Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total
<b>Bureau du Chef de l'administration</b>									
Bureau du Chef de l'administration	—	—	—	1	—	1	—	—	2
Bureau de Johannesburg	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section de la gestion des contrats	—	—	—	—	—	—	1	1	2
Groupe des opérations de liquidation	—	—	—	—	—	1	1	—	2
Section d'interprétation et de traduction	—	—	—	—	—	1	4	1	6
Bureaux administratifs régionaux	—	—	—	—	—	—	6	—	6
<b>Total partiel</b>	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>18</b>
<b>Section des finances</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Groupe du budget	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Groupe de la comptabilité	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Groupe des paiements	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Caisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>3</b>	—	<b>4</b>
<b>Section des achats</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Groupe des marchés	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Groupe des achats et de la passation des commandes	—	—	—	—	—	—	1	—	1
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>2</b>	—	<b>3</b>
<b>Section du personnel</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Administration du personnel international	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Administration du personnel local	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Groupe médical	—	—	—	—	—	1	—	1	2
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>Section des services généraux</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Groupe de la gestion des camps (Luanda)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe de l'enregistrement, des archives et de la reproduction	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe des voyages	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>

<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total
<b>Services d'appui intégrés</b>									
Bureau du Chef	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Groupe des opérations logistiques	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Groupe du contrôle des carburants	—	—	—	—	—	—	—	1	1
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	—	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Section du contrôle des mouvements</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Groupe des opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Groupe du contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Groupe des transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Section des bâtiments et des travaux techniques</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Groupe de l'entretien et des réparations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe électrique et mécanique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonctionnaires régionaux	—	—	—	—	—	—	1	—	1
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	—	<b>2</b>
<b>Section des communications et de l'informatique</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Groupe des opérations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe de l'informatique	—	—	—	—	—	—	1	—	1
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	<b>1</b>	<b>1</b>	—	<b>2</b>
<b>Section des transports</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Atelier/entretien des véhicules	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Parc de véhicules et fournitures	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Répartition et contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonctionnaires régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Section des fournitures et de la gestion du matériel</b>									
Chef de la Section	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Groupe des fournitures et de l'entreposage	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériel et gestion des stocks	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe de la réception et de l'inspection	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—	—	<b>1</b>	—	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>58</b>	<b>14</b>	<b>117</b>

<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
<i>Service mobile (1re classe)</i>	<i>Service mobile (autres classes)</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (autres classes)</i>	<i>Services de sécurité</i>	<i>Total</i>	<i>Total personnel international</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>
—	—	—	2	—	2	4	3	—	7
—	—	—	2	—	2	4	2	—	6
—	—	—	1	—	1	2	1	—	3
—	—	—	1	—	1	2	2	—	4
—	—	—	1	—	1	3	1	—	4
—	—	—	1	—	1	3	2	—	5
—	—	—	2	—	2	7	23	—	30
—	—	—	2	—	2	4	1	—	5
—	—	—	2	—	2	4	2	2	8
—	—	1	3	—	4	5	2	1	8
—	4	—	1	—	5	6	4	—	10
—	—	—	—	5	5	5	6	—	11
—	—	—	1	—	1	2	—	—	2
—	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>103</b>
—	—	—	1	—	1	2	2	—	4
—	—	—	2	—	2	3	2	—	5
—	—	—	—	—	—	—	45	—	45
—	—	—	<b>3</b>	—	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>49</b>	—	<b>54</b>
—	—	—	2	—	2	7	2	—	9
—	—	—	—	—	—	7	4	1	12
—	—	—	—	—	—	3	3	1	7
—	—	—	—	—	—	4	3	1	8
—	—	—	—	—	—	4	3	1	8
—	—	—	—	—	—	3	3	1	7
—	—	—	—	—	—	2	2	1	5
—	—	—	<b>2</b>	—	<b>2</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>56</b>
—	—	—	2	—	2	6	3	2	11
—	—	—	—	—	—	6	3	5	14
—	—	—	—	—	—	3	3	4	10
—	—	—	—	—	—	4	3	5	12
—	—	—	—	—	—	3	3	4	10

<i>Services généraux et catégories apparentées</i>									
<i>Service mobile (1re classe)</i>	<i>Service mobile (autres classes)</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (autres classes)</i>	<i>Services de sécurité</i>	<i>Total</i>	<i>Total personnel international</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>
—	—	—	—	—	—	2	3	3	8
—	—	—	—	—	—	1	3	3	7
—	—	—	2	—	2	25	21	26	72
—	—	1	1	—	2	4	2	—	6
—	1	—	1	—	2	2	2	—	4
—	2	—	2	—	4	6	5	2	13
—	1	—	2	—	3	5	3	3	11
—	—	—	2	—	2	8	5	—	13
—	—	—	7	—	7	13	7	—	20
—	4	1	15	—	20	38	24	5	67
—	—	—	1	—	1	2	1	—	3
—	—	—	2	—	2	3	—	—	3
—	—	—	5	—	5	6	2	1	9
—	—	1	5	—	6	7	1	—	8
—	—	1	2	—	3	3	2	—	5
—	—	2	15	—	17	21	6	1	28
—	—	—	1	—	1	2	1	1	4
—	—	—	1	—	1	2	1	1	4
—	1	—	2	—	3	4	2	—	6
—	1	—	4	—	5	8	4	2	14
—	—	—	1	—	1	2	1	2	5
—	—	—	3	—	3	4	1	—	5
—	—	—	1	—	1	2	3	—	5
—	—	—	—	—	—	2	6	12	20
—	—	—	5	—	5	10	11	14	35
—	—	—	1	—	1	2	1	1	4
—	2	—	1	—	3	3	3	5	11
—	—	—	2	—	2	2	6	—	8
—	1	—	1	—	2	2	2	—	4
—	3	—	5	—	8	9	12	6	27

<i>Services généraux et catégories apparentées</i>					<i>Total</i>	<i>Total personnel international</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>
<i>Service mobile (1re classe)</i>	<i>Service mobile (autres classes)</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (autres classes)</i>	<i>Services de sécurité</i>					
—	1	—	1	—	2	3	1	—	4
—	5	—	—	—	5	6	2	1	9
—	—	—	1	—	1	2	1	1	4
—	<b>6</b>	—	<b>2</b>	—	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>17</b>
—	1	—	1	—	2	3	1	—	4
—	2	—	—	—	2	3	1	—	4
—	2	—	—	—	2	3	2	2	7
—	1	—	—	—	1	1	2	—	3
—	<b>6</b>	—	<b>1</b>	—	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>18</b>
—	—	—	1	—	1	2	—	1	3
—	2	—	—	—	2	2	1	—	3
—	4	—	—	—	4	4	2	—	6
—	4	—	—	—	4	5	3	—	8
—	<b>10</b>	—	<b>1</b>	—	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>20</b>
—	1	—	1	—	2	3	1	—	4
—	12	—	2	—	14	14	2	—	16
—	5	—	—	—	5	5	3	—	8
—	—	—	5	—	5	6	1	2	9
—	<b>18</b>	—	<b>8</b>	—	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>37</b>
—	2	—	—	—	2	2	1	—	3
—	2	—	—	—	2	2	—	—	2
—	2	—	—	—	2	2	—	1	3
—	—	—	1	—	1	1	1	—	2
—	5	—	—	—	5	5	—	—	5
—	<b>11</b>	—	<b>1</b>	—	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>15</b>
—	—	—	1	—	1	2	—	—	2
—	2	—	1	—	3	3	—	—	3
—	2	—	1	—	3	3	2	—	5
—	1	—	1	—	2	2	2	—	4
—	<b>5</b>	—	<b>4</b>	—	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	—	<b>14</b>
—	<b>68</b>	<b>4</b>	<b>87</b>	<b>5</b>	<b>164</b>	<b>281</b>	<b>225</b>	<b>71</b>	<b>577</b>

## Annexe V

## Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du début de la Mission au 30 juin 1998 (au 11 mars 1998)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
<b>A. État récapitulatif des ressources</b>		
1. <i>Crédits ouverts</i>		
3 janvier 1989-2 janvier 1990 (résolution 43/231)	9 193,0	8 962,0
3 janvier 1990-2 janvier 1991 (résolution 44/190)	5 826,4	5 616,4
3 janvier-2 août 1991 (résolution 45/246)	4 381,9	4 223,9
1er juin-31 décembre 1991 (résolution 45/269)	49 467,0	49 132,9
1er janvier-31 octobre 1992 (résolutions 46/195 A et B)	57 876,7	56 062,0
1er novembre 1992-28 février 1993 (décision 47/450 C)	25 258,8	24 218,0
1er mars-30 avril 1993 (décision 47/450 C)	1 518,4	1 632,4
1er mai-15 juillet 1993 (décision 47/450 C)	5 948,7	5 723,9
16 juillet-15 septembre 1993 (décision 47/450 C)	3 882,3	3 742,1
16 septembre-15 décembre 1993 (résolution 48/241)	5 500,0	5 253,9
16 décembre 1993-16 mars 1994 (résolution 48/241)	6 478,8	6 097,7
17 mars-31 mai 1994 (résolution 48/241)	5 246,7	4 992,4
1er juin-30 septembre 1994 (résolution 49/227 A)	8 986,7	8 591,2
1er octobre 1994-8 février 1995 (résolution 49/227 A)	11 844,8	11 295,3
9 février-31 décembre 1995 (résolution 49/227 B)	150 000,0	148 000,0
9 février-31 décembre 1995 (résolution 50/209 A)	34 851,5	36 216,2
9 août-31 décembre 1995 (résolution 50/209 B)	65 912,9	63 067,7
1er juillet-8 février 1996 (résolution 50/209 A)	36 698,4	36 049,7
9 février-8 mai 1996 (résolution 50/209 A)	84 687,3	83 190,3
9 mai-30 juin 1996 (résolution 50/209 B)	47 988,9	47 140,6
1er juillet-30 juin 1997 (résolutions 50/209 B et 51/213)	308 096,9	301 964,9
1er juillet 1997-30 juin 1998 (résolution 52/8)	155 000,0	150 371,6
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>1 084 646,1</b>	<b>1 061 545,1</b>
2. <i>Dépenses de fonctionnement</i>		
3 janvier 1989-2 janvier 1990	8 263,2	8 071,5
3 janvier 1990-2 janvier 1991	5 825,1	5 610,6
3 janvier-31 mai 1991	2 827,6	2 722,3
1er juin-31 décembre 1991	49 437,9	49 108,7
1er janvier-31 octobre 1992	59 002,2	57 187,5
1er novembre 1992-28 février 1993	20 194,3	19 465,7
1er mars-15 septembre 1993	15 018,4	14 419,3
16 septembre 1993-30 juin 1994	19 141,6	18 234,4
1er juillet-30 septembre 1994	6 888,1	6 594,1
1er octobre 1994-8 février 1995	11 306,9	10 792,9
9 février-31 décembre 1995	220 227,4	216 898,1
1er janvier-30 juin 1996	160 194,2	157 458,8
1er juillet 1996-30 juin 1997	302 328,3	297 761,2

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1er juillet 1997-30 juin 1998 (pro forma)	155 000,0	150 371,6
<b>Total rubrique 2</b>	<b>1 035 655,2</b>	<b>1 014 696,7</b>
<b>Total, 1 moins 2</b>	<b>48 990,9</b>	<b>46 848,4</b>
3. <i>Sommes provenant du solde non utilisé portées au crédit des États Membres</i>		
3 janvier 1989-31 mai 1991 (résolution 45/269)	1 116,2	1 045,9
1er mars-30 avril 1993 (décision 47/450 B)	1 518,4	1 632,4
Période terminée le 31 mars 1994 (résolution 48/241)	182,7	106,8
1er octobre 1994-8 février 1995 (résolution 50/209 A)	537,9	502,4
9 février-31 décembre 1995 (résolution 51/213)	20 790,9	20 639,7
1er janvier-30 juin 1996 (résolution 51/213)	18 926,5	18 667,9
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>43 072,6</b>	<b>42 595,1</b>
4. <i>Solde non utilisé</i>	5 918,3	4 253,3
<b>B. Situation de trésorerie</b>		
1. <i>Recettes</i>		
Contributions réglées (voir par. 11 du présent rapport)	903 537,2	903 537,2
Contributions volontaires en nature	—	—
Contributions volontaires en espèces	7,6	7,6
Intérêts créditeurs (pour la période terminée le 30 juin 1997)	12 966,1	12 966,1
Recettes diverses (pour la période terminée le 30 juin 1997)	12 247,2	12 247,2
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>928 758,1</b>	<b>928 758,1</b>
2. <i>À déduire :</i>		
Dépenses	1 035 655,2	1 014 696,7
Somme portée au crédit des États Membres au titre des intérêts créditeurs et des recettes diverses :		
3 janvier 1989-31 mai 1991 (résolution 45/269)	305,4	305,4
Période terminée le 15 septembre 1993 (résolution 48/241)	1 082,5	1 082,5
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>1 037 043,1</b>	<b>1 016 084,6</b>
3. <i>Déficit au 11 mars 1998 (1 moins 2)</i>	(108 285,0)	(87 326,5)

## Annexe VI

## Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays contributeurs</i>	<i>Site</i>	<i>Contributions</i>	<i>Montant estimatif annuel</i>
<b>A. Contributions volontaires en nature</b>			
Angola	Luanda : siège de la MONUA	Installations aéroportuaires	240 000
		Complexe de la base logistique de Viana	1 080 000
		Locaux à usage d'habitation (41 maisons)	1 574 600
		Terrain (30 000 mètres carrés)	720 000
		Terrain (80 x 100 mètres carrés)	92 000
	Lobito	Entrepôts (trois unités)	320 400
		Complexe de locaux à usage d'habitation et de bureaux	1 800 000
		Terrain nu pour camp de transit	20 000
	Uige	Installations aéroportuaires	144 000
		Locaux à usage d'habitation et de bureaux	396 000
		Installations de la base d'opérations des observateurs	164 000
	Luena	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	480 000
		Installations de la base d'opérations des observateurs	107 000
	Saurimo	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	99 600
		Terrain nu	90 000
		Installations de la base d'opérations des observateurs	102 600
	Lubango	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	345 600
		Terrain nu	6 600
		Installations de la base d'opérations des observateurs	90 000
	Menongue	Locaux à usage de bureaux	336 000
		Terrain nu pour locaux à usage d'habitation	144 000
		Installations aéroportuaires	72 000
		Terrains nus	78 600
Installations de la base d'opérations des observateurs		48 000	
Huambo	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	393 600	
	Installations aéroportuaires	9 600	
	Terrain nu	72 000	
	Installations de la base d'opérations des observateurs	71 400	
	Total partiel	9 097 600	
Portugal		Services d'assistance médicale (23 personnes)	À déterminer
Afrique du Sud		Droits d'atterrissage et frais de manutention au sol	À déterminer
		Services médicaux aux taux gouvernementaux	À déterminer

---

---

<i>Pays contributeurs</i>	<i>Site</i>	<i>Contributions</i>	<i>Montant estimatif annuel</i>
<b>B. Contributions volontaires en espèces</b>			
Chypre			<b>7 590</b>
		<b>Total partiel</b>	<b>7 590</b>
		<b>Total, A + B</b>	<b>9 105 190</b>

---